



QC CONSEILS

Pour faire des affaires en toute tranquillité, il faut travailler dans un cadre légal et formel. Selon le type d'activité que vous exercez en Côte d'Ivoire, QC CONSEILS vous offre la possibilité de vous accompagner dans le choix entre plusieurs formes juridiques :

- Une entreprise individuelle (EI),
- une Société à Responsabilité Limitée (SARL),
- une Société par Action Simplifiée (SAS).

 Marcory Zone 4C, Rue Paul Langevin  18 B.P. 1563 Abidjan 18

 (+225) 21 59 65 83 / 79 04 77 17  www.qcconseils.com  contact@qcconseils.com



DASK GROUP

UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Une entreprise individuelle est une entreprise dirigée par une seule personne, et dont la personnalité juridique se confond à celle de l'entrepreneur, bien qu'elle soit parfois inscrite au répertoire des métiers (pour les artisans), au registre du commerce et des sociétés (pour les commerçants et industriels), ou exercée en profession libérale (réglementé ou non). Ce type d'entreprise peut également comporter des salariés.

Principal Avantage :

Sa simplicité de constitution et de fonctionnement.

Principal inconvénient :

La responsabilité illimitée de l'entrepreneur est que son patrimoine personnel et professionnel sont juridiquement confondus. Cependant cet inconvénient est désormais atténué par la possibilité de protéger son habitation principale en établissant, devant notaire, une "déclaration d'insaisissabilité".

PIÈCES À FOURNIR :

- ▶ 1 Copie couleur de la CNI couleur ou passeport + 1 Copie de l'extrait d'acte de naissance
- ▶ 1 Copie de l'acte de mariage pour les mariés
- ▶ 1 casier judiciaire,
- ▶ 1 certificat de résidence,
- ▶ 1 copie d'une facture CIE ou SODECI du local.
- ▶ Le plan de localisation du siège social

PRIX

129 000 FCFA





LA S.A.R.L (Société à Responsabilité Limité)

La société à responsabilité limitée est une société dans laquelle les associés ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et dont les droits sont représentés par des parts sociales. Elle peut être instituée par une personne physique ou morale, ou entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Elle est le premier choix des créateurs d'entreprise.

Principal Avantage :

Le patrimoine du créateur est protégé en cas de coup dur, les créanciers de l'entreprise ne pouvant saisir que ce qui appartient à cette dernière.

Principal inconvénient :

L'entrepreneur n'agit pas en son nom, mais au nom et pour le compte d'une autre personne, l'entreprise. Il faut donc y mettre les formes, rendre des comptes et veiller à ne pas utiliser les biens de l'entreprise comme s'il s'agissait des siens.

PIÈCES À FOURNIR :

- ▶ 1 Copie couleur de la CNI couleur ou passeport + 1 Copie de l'extrait d'acte de naissance du dirigeant et des associés
- ▶ 1 Copie de l'acte de mariage pour les mariés
- ▶ 1 copie d'une facture CIE ou SODECI du local.
- ▶ Le plan de localisation du siège social

PRIX

159 000 FCFA



LA SAS (SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES)

La société par actions simplifiée, C'est une société créée par un ou plusieurs associés et qui se caractérise par la liberté quant à son organisation et son fonctionnement sous réserve des règles impératives telles que l'obligation d'avoir un Président.

Les titulaires d'actions sont appelés des associés et ils ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leur apport.

Les principaux avantages :

Souplesse de fonctionnement
Régime social protecteur
Facilité d'entrée des investisseurs

Les principaux inconvénients de la SAS

Rédaction complexe des statuts
Charges sociales élevées
Peu adaptée aux projets familiaux

PIÈCES À FOURNIR :

- ▶ 1 Copie couleur de la CNI couleur ou passeport + 1 Copie de l'extrait d'acte de naissance du dirigeant et des associés
- ▶ 1 Copie de l'acte de mariage pour les mariés
- ▶ 1 copie d'une facture CIE ou SODECI du local.
- ▶ Le plan de localisation du siège social

PRIX

380 000 FCFA